

Assemblée Générale du Bridge Club de Meylan

17 Octobre 2024

Édith Alemany ouvre la séance à 17h 30 et souhaite la bienvenue aux 53 membres présents ou représentés. Elle demande une minute de silence en hommage aux adhérents du club décédés au cours de l'année A. Ange, S. Berthier, Y. Rouzaud, J. di Bartolomeo.

Elle remercie pour sa présence M. Degiuli, président du Comité Dauphiné-Savoie de Bridge et également adhérent du BCM.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport moral
2. Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants
2. Situation financière

1. Rapport moral

Édith Alemany donne lecture du rapport moral.

Elle rappelle le changement opéré en cours d'année : le club joue un simultanée Rondes de France tous les jours de la semaine.

Autre nouveauté : les apéritifs organisés par les membres du club une fois par mois. Une affiche permet aux volontaires de se proposer (pour l'instant, les dates sont prises jusqu'en février).

Comme les autres années, le club a participé au festival des Simultanés en Septembre puis actuellement à la Coupe des Clubs qui s'étale entre Octobre 2024 et Mai 2025. Les dates de participation et le règlement sont affichés au club ainsi que sur le site internet.

E. Alemany rappelle que la discipline est essentielle pour la bonne vie du club : la ponctualité doit être respectée (arrivée des joueurs au plus tard 5 minutes avant le tournoi), les portables arrêtés, le parking pour handicapés utilisé à bon escient. Une campagne de nettoyage des sièges sera programmée à terme, les volontaires seront les bienvenus.

En ce qui concerne les compétitions, E. Alemany rappelle que les résultats et le palmarès du club sont affichés dans la salle et sur le site internet du club. Elle félicite en particulier les 3 paires du club qui ont monopolisé le podium de la compétition PP de l'Isère. En Interclubs, le club a une équipe qui s'est maintenue en D1, 3 équipes en D2 + l'équipe Geneve qui monte de D3 en D2.

Pour l'enseignement, il y a 3 enseignants. F. Degiuli organise des parties dirigées avec une dizaine d'élèves. J. L. Vigne continue ses cours d'entraînement à la compétition x 4, en insistant sur le jeu de la carte. Il a 18 élèves. H. Miscoria a passé le monitorat et assure les cours 1^{ère} année avec 7 élèves le lundi de 18 à 20 h. Il y a eu une réunion entre les 4 clubs de la vallée du Grésivaudan pour organiser une mutualisation de l'enseignement. Il y aura un tournoi des élèves géré par C. Prudhomme et J. Y. Delacoux une fois par mois à partir de Novembre.

Le rapport moral de l'exercice 2022-2023 est soumis au vote à mains levées de l'Assemblée Générale qui l'approuve à l'unanimité.

2. Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants

L'Assemblée Générale renouvelle par un vote à mains levées les mandats des administrateurs sortants pour une durée statutaire de 3 ans :

E. Alemany, F. Degiuli, H. Miscoria, C. Prudhomme, M. Robin, A. Ropert, J. L. Vigne

Toute candidature pour intégrer el Conseil d'Administration est la bienvenue.

3. Situation financière

Annick Ropert explique que la situation financière du club est préoccupante. Le loyer mensuel demandé par le CTM est de 1851 € par mois pour l'exercice 2023-24. Il est soumis à l'Indice des Loyers Commerciaux qui devrait augmenter de 5 % cette année. Les recettes viennent :

- d'une part des cotisations annuelles payées par les adhérents, soit environ 350 € par mois en 2023-24
- d'autre part des droits de table payés par les joueurs à chaque tournoi. Le BCM organisant environ 20 tournois par mois avec une fréquentation d'environ 6 tables par tournoi, une rentrée de 2000 € par mois devrait être perçue. Malheureusement, la FFB et le Comité prélèvent 42 % des droits de table à chaque tournoi.

E. Alemany annonce que, pour faire face à cette situation, les droits de table pour les adhérents seront augmentés de 1 € à partir du 1 Janvier 2025. Elle explique aussi qu'une réunion avec la direction du CTM a été organisée la semaine dernière pour lui expliquer notre situation préoccupante. La direction du CTM, compte tenu des liens historiques entre le BCM et le CTM, vient de nous informer qu'elle revoyait la tarification à la baisse pour l'année 2024-25. Le loyer mensuel sera de 1625 €.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, l'Assemblée Générale se termine à 18 h 15 pour faire place à un apéritif-buffet.